

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

*Paris, le* 03 OCT. 2018

Nos réf. : D-18-014420/DDC/DREG/DSS/NG  
Vos réf. : courrier du 20 mars 2018

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par les professionnels de la filière de l'optique concernant la mise en œuvre du « reste à charge zéro » (100% Santé).

Le Président de la République a annoncé le 13 juin 2018, lors du Congrès de la Mutualité Française à Montpellier, la concrétisation du reste à charge zéro dans les domaines de l'optique, de l'audioprothèse et des soins dentaires. L'objectif est de diminuer le taux de renoncement aux soins pour des raisons financières. Dans le secteur de l'optique, ce taux s'établit à 10,1% en moyenne. Il s'élève à 17% pour les 20 % des Français aux revenus les plus modestes.

L'offre « 100% santé » sera proposée par tous les opticiens à partir du 1er janvier 2020.

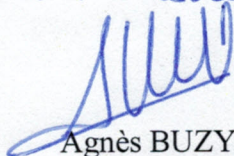
L'objectif est de permettre un accès à des équipements d'optique de qualité tant par leur esthétique (verres fins ou amincissement des verres) que par leur performance technique (verres anti-rayures, verres antireflets) avec un reste à charge nul.

La liberté de choisir et de proposer sera préservée : le patient pourra ainsi panacher des verres sans reste à charge et une monture de marque, remboursée par sa complémentaire dans les conditions de droit commun.

Il s'agit donc de passer du reste à charge subi au reste à charge choisi.

Je serai particulièrement attentive à la réussite de cette réforme qui constitue un progrès social majeur pour nos concitoyens. Sa mise en œuvre sera assurée en liaison étroite avec l'ensemble des représentants de la filière optique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement*  
  
Agnès BUZYN

Monsieur Yves DETRAIGNE  
Sénateur de la Marne  
Sénat  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06